

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA SANTÉ, DES FAMILLES, DE L'AUTONOMIE ET DES PERSONNES HANDICAPÉES

Arrêté du 7 mai 2026 portant modification des modalités de détermination des objectifs de professionnels de santé et des objectifs nationaux pluriannuels de professionnels de santé à former

NOR : SFHH2612939A

La ministre des armées et des anciens combattants, la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées et le ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'espace,

Vu le code de l'éducation, notamment son article R. 631-1-6 ;

Vu l'arrêté du 4 novembre 2019 modifié relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique ;

Vu l'avis du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 10 mars 2026,

Arrêtent :

Art. 1^{er}. – Le I de l'article 14 de l'arrêté du 4 novembre 2019 susvisé est ainsi modifié :

1° A la dernière phrase du sixième alinéa, le mot : « Elle » est remplacé par les mots : « Cette proposition, qui constitue un seuil minimal, » ;

2° Le septième alinéa est supprimé ;

3° Au onzième alinéa, qui devient le dixième, après les mots : « aux objectifs nationaux pluriannuels », sont insérés les mots : « constituant des seuils minimaux » ;

4° Le dernier alinéa est supprimé.

Art. 2. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 7 mai 2026.

*La ministre de la santé, des familles,
de l'autonomie et des personnes handicapées,
Pour la ministre et par délégation :
Le sous-directeur des ressources humaines
du système de santé,
R. BÉGUÉ*

*La ministre des armées
et des anciens combattants,
Pour la ministre et par délégation :
Le directeur central du service
de santé des armées,
J. MARGER Y*

*Le ministre de l'enseignement supérieur,
de la recherche et de l'espace,
Pour le ministre et par délégation :
Le sous-directeur de la stratégie
et de la qualité des formations,
L. REGNIER*